



**Communiqué de presse  
AG/1428**

**Assemblée générale**  
37<sup>e</sup> séance plénière – matin

**ASSEMBLEE GENERALE: LA PROTECTION DU PERSONNEL DE L'ONU SUR  
LE TERRAIN SOULEVEE LORS DU DEBAT SUR LE RENFORCEMENT DE  
L'AIDE HUMANITAIRE**

**L'Assemblée examine également le rapport du Conseil économique et social**

L'attentat du 19 août contre le siège des Nations Unies à Bagdad et les attaques dont ont été victimes les agents du Comité international de la Croix-Rouge, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et d'autres organisations humanitaires en Afghanistan et en Iraq au cours des derniers mois ont relancé le débat sur la protection du personnel des Nations Unies et sur la sécurité du personnel humanitaire sur le terrain. C'est ce qui ressort d'un grand nombre d'interventions faites ce matin devant l'Assemblée générale qui entamait son débat de deux jours sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, débat au cours duquel le représentant de la Suisse a déclaré que les coupables de tels actes devaient être punis sans délai selon les législations nationales et les obligations internationales. Les dispositions pertinentes du Statut de la Cour pénale internationale, entré en vigueur il y a plus de quinze mois, pourraient être appliquées à cet égard, a indiqué le représentant de la Suisse, invitant par ailleurs tous les États à ratifier les protocoles additionnels des conventions de Genève sur la protection du personnel humanitaire.

Au titre de l'assistance économique spéciale à certains pays ou régions, l'Ukraine a fait valoir que, trois ans après la fermeture de la centrale de Tchernobyl, elle consacrait encore 5 à 7% de son budget annuel à la gestion des conséquences de la catastrophe. Nous avons déjà dépensé 12 milliards de dollars pour le financement des programmes visant à atténuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, a précisé le représentant ukrainien, estimant à ce titre que le soutien financier et technique des Nations Unies et de la communauté internationale, insuffisant à ce jour, demeurait indispensable pour réhabiliter la région et apporter aux populations en détresse l'aide et les soins dont elles ont besoin. Autre situation humanitaire complexe abordée ce matin, celle qui prévaut dans les territoires palestiniens occupés a été dénoncée par le représentant de l'Égypte et l'Observatrice de la Palestine qui a souligné qu'en 27 mois d'Intifada et en raison des bouclages imposés par l'armée israélienne, le PNB par habitant avait chuté de 46% et que cette crise avait occasionné une perte évaluée à 5,2 milliards de dollars par la Banque mondiale qui a mis en garde, lors de la réunion annuelle de Dubaï le mois dernier, contre l'effondrement de l'économie palestinienne.

En ouverture de séance, l'Assemblée générale s'est penchée sur le rapport du Conseil économique et social\* que lui a présenté son Président, M. Gert Rosenthal (Guatemala). Dans son intervention, M. Rosenthal a particulièrement insisté sur le rôle accru de l'ECOSOC dans la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, sur le financement du développement, et des recommandations des conférences et sommets des Nations Unies relatifs au développement économique et social. Jugeant qu'il fallait assurer une cohérence dans la mise en œuvre des Objectifs de développement du Millénaire, le représentant de l'Italie a souhaité, au nom de l'Union européenne, la poursuite des consultations régulières entre les Institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et les Nations Unies. Par ailleurs, le Groupe des 77 et la Chine a déploré, par la voix du représentant du Maroc, l'insuffisance des ressources disponibles pour assurer la mise en œuvre des programmes de développement, prenant à cet égard l'exemple du PNUD qui ne dispose que d'un budget de 700 millions de dollars pour intervenir dans l'ensemble des pays pauvres.

L'Assemblée générale a également autorisé le Groupe de travail sur le fonctionnement futur de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme à se réunir au cours de la cinquante-huitième session. Cette décision faisait suite à une demande en ce sens adressée le 13 octobre au Président de l'Assemblée générale par son homologue du Comité des conférences\*\*.

Le Pakistan et la Croatie ont également participé au débat sur le rapport du Conseil économique et social. Outre celles déjà mentionnées, les délégations suivantes sont intervenues lors du débat sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : Maroc (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Italie (au nom de l'Union européenne, des pays candidats et des pays associés), Norvège, Chine, Fédération de Russie, Australie et Inde.

L'Assemblée poursuivra ce débat demain, mardi 21 octobre à 10 heures. Elle se réunira cet après-midi pour reprendre sa dixième session extraordinaire d'urgence sur les mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé.

\* Le rapport du Conseil économique et social est paru sous la cote A/58/3/Partie 1.

\*\* La lettre du Président du Comité des conférences est publiée sous la cote A/58/356/Add.1.

/...

***RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR LES ORGANISMES DES NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE***

**Sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies (A/58/344)**

Dans son rapport, le Secrétaire général décrit les menaces dirigées contre la sécurité du personnel des Nations Unies au cours de l'année écoulée. Il contient une mise à jour des initiatives approuvées par l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session. Comme ces mesures devaient être mises en œuvre au cours de l'exercice 2002-2003, le rapport est un rapport intermédiaire sur les mesures prises et il indique ce qui reste à faire. Il décrit notamment les progrès accomplis dans l'établissement des faits et des responsabilités liés à tous les incidents touchant la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, à tous les niveaux et au sein de tous les organismes du système. Le Rapport rend également compte des mesures qu'ont pris les gouvernements et les organismes des Nations Unies pour prévenir tout incident de cette nature ou y faire face.

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies (A/58/89)**

Le rapport du Secrétaire général analyse plusieurs des principaux problèmes humanitaires et obstacles qu'il a fallu surmonter au cours de l'année écoulée.

Dans le cadre de ces problèmes et défis humanitaires, plusieurs questions, telles que la protection des civils, la sécurité du personnel, le rapport entre le personnel humanitaire et militaire, les personnes déplacées, les problèmes liés à la situation des femmes, la protection contre l'exploitation et la violence sexuelles, la planification des interventions d'urgence, les catastrophes naturelles, le VIH/sida et les secours d'urgence devraient retenir l'attention des Etats membres. Ces questions importantes sont au nombre de celles faisant l'objet du rapport.

Par ailleurs, le rapport du Secrétaire général examine la question du passage de la phase des secours à celle de l'aide au développement. Elle se heurte à divers obstacles, comme la confusion causée par l'absence d'une définition commune par les Etats Membres, les organisations humanitaires et les organismes de développement; et la nécessité de veiller à ce que l'aide requise soit apportée au moment voulu, particulièrement en situation de transition faisant suite à un conflit. Autrement dit, l'aide au relèvement doit aider à rétablir des conditions propices à l'édification d'une société opérationnelle en temps de paix.

Enfin, les événements survenus l'an passé ont mis en relief la nécessité d'améliorer le mode de financement des activités destinées à répondre aux besoins humanitaires. Ayant atteint un volume total de 5,5 milliards de dollars par an ces trois dernières années, soit le double du montant total fourni depuis 1990, la croissance de l'aide humanitaire a cependant coïncidé avec un déclin général de l'aide publique au développement.

Le rapport du Secrétaire général recommande donc, entre autres, à l'Assemblée générale et au Conseil économique d'encourager les organisations à vocation humanitaire à coordonner, renforcer et promouvoir l'intégration des problèmes liés à la situation des

femmes dans toutes les activités d'aide humanitaire et à appliquer les politiques, instruments et directives en la matière et à inviter les Etats membres à mettre en oeuvre la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et engager les organismes d'aide humanitaire et de développement à intensifier leur coopération pour veiller à ce que les conséquences à long terme de l'épidémie du VIH/sida pour le développement dans les situations d'urgence soient dûment prises en compte. Le rapport prie en outre les Etats Membres de faire respecter le droit international humanitaire et à reconnaître que la nécessité de coordination devient plus impérative et plus complexe dans les situations de transition, et les donateurs d'améliorer leur capacité d'intervention face aux urgences humanitaires, à allouer des fonds en fonction des besoins et à veiller à ce que l'aide humanitaire soit distribuée équitablement. Enfin, il appelle à renforcer et appuyer le rôle central et unique que jouent les organismes des Nations Unies pour diriger et coordonner l'action humanitaire internationale.

/...

### **Assistance au peuple palestinien (A/58/88)**

Le Rapport du Secrétaire général indique qu'au cours de l'année écoulée, la crise humanitaire et socioéconomique dans le territoire palestinien occupé a atteint des proportions sans précédent.

La poursuite des violences entre Israéliens et Palestiniens a entraîné une nouvelle détérioration des indicateurs économiques et accru la pauvreté et le chômage chez les Palestiniens. Le problème majeur pour la communauté internationale est de répondre aux besoins croissants en matière de secours d'urgence et d'aide humanitaire tout en poursuivant les objectifs à court et moyen terme. Le présent rapport met en lumière les efforts des différents organismes des Nations Unies, en collaboration avec leurs partenaires palestiniens et ceux de la communauté des donateurs, pour aider la population civile palestinienne.

Comme l'avait signalé l'Envoyée personnelle du Secrétaire général de l'ONU pour les affaires humanitaires, Catherine Bertini, en août 2002, la cause immédiate de la crise humanitaire et économique palestinienne tient aux sévères restrictions imposées par Israël à la libre circulation des personnes et des biens palestiniens de part et d'autre des frontières ainsi qu'en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Cette politique de bouclage systématique a notamment entraîné une aggravation du chômage et de la pauvreté : 60% de la population de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza vivent en deçà d'un seuil de pauvreté fixé à 2 dollars par jour, contre 20% en 1999. Plus de 50% de la main-d'œuvre est au chômage et plus de la moitié des Palestiniens reçoivent d'une manière ou d'une autre une aide alimentaire. Importations et exportations ont-elles aussi diminué, et on s'attend à ce que la construction du «mur de séparation» restreigne encore davantage l'accès des agriculteurs à leurs terres, ajoute le rapport.

Outre une restriction de l'accès aux services de santé, la sécurité alimentaire a été compromise, avec une baisse de 30% de la consommation alimentaire par habitant ces deux dernières années. De nombreux établissements scolaires n'ont pu fonctionner pour cause de couvre-feu et, selon la Banque mondiale, 170 000 enfants et plus de 6650 enseignants n'ont pas pu accéder à leur école. Enfin, l'Autorité palestinienne est dans une situation budgétaire précaire et reste étroitement tributaire de l'aide financière extérieure pour payer les fonctionnaires et assurer les services de base, a indiqué le FMI.

Le défi immédiat à relever pour la communauté internationale est de savoir comment répondre aux besoins urgents sans compromettre - et si possible en renforçant- les perspectives d'un Etat palestinien viable. Un des objectifs majeurs est de renforcer les capacités de l'Autorité palestinienne sur le plan de l'administration, du financement et de la prestation des services, tout en continuant à couvrir les besoins d'urgence.

Tout cela nécessite le plein respect par les parties de leurs obligations en vertu du droit humanitaire international. Le Secrétaire général engage en particulier le Gouvernement israélien à prendre des mesures immédiates pour lever les restrictions, relancer l'économie, rétablir les moyens d'existence des Palestiniens et faciliter les travaux de la communauté d'aide, en améliorant notamment la liberté de mouvement des travailleurs sociaux et des bénéficiaires de l'aide.

Les efforts de grande ampleur fournis par les donateurs pour fournir une assistance financière aux institutions humanitaires et appuyer le budget de l'Autorité palestinienne sont louables. Ils doivent être poursuivis. Le Secrétaire général exhorte la communauté internationale à fournir les ressources nécessaires aux programmes d'assistance du peuple palestinien. Il attire en particulier l'attention sur l'appel d'urgence le plus récent lancé par l'UNRWA, qui fournit des services vitaux à des centaines de milliers de Palestiniens.

L'assistance internationale peut atténuer la souffrance du peuple palestinien, mais seul un règlement politique global mettant fin à l'occupation peut apporter une solution véritable à la crise humanitaire et économique vécue par un nombre croissant de Palestiniens en Cisjordanie et à Gaza. Une telle solution est proposée dans la Feuille de route du Quatuor, présentée aux parties le 30 avril 2003, qui prévoit des mesures parallèles, dans les domaines sécuritaire, économique, humanitaire et politique, susceptibles de faciliter la création d'un Etat palestinien indépendant, démocratique et viable, vivant côte à côte avec Israël, dans la paix et la sécurité.

## **Déclarations**

/...

M. AMR ABOUL ATTA (Egypte) a invité les Nations Unies à intensifier ses missions de secours et d'assistance humanitaire et a demandé à la communauté internationale de fournir des moyens à l'Organisation à cette fin. La communauté internationale doit se pencher en particulier sur l'assistance au peuple palestinien victime des opérations militaires israéliennes qui ont détruit des milliers de maisons et sur les mesures de blocus qui ont asphyxié l'économie palestinienne. Le représentant a mentionné en particulier les activités de l'UNRWA qui apporte une assistance à quatre millions de réfugiés palestiniens et a invité les États membres à combler le déficit du budget de l'Office. Les agents de l'UNRWA ont également été victimes des violences dans les territoires palestiniens occupés, a observé M. Aboul Atta qui a insisté sur l'importance de la protection du personnel des Nations Unies dans les opérations de secours.

/...

Mme SOMAHIA S. BARGHOUTI, Observatrice de Palestine, a souligné que l'examen de l'assistance au peuple palestinien par l'Assemblée générale intervient à un moment critique où les conditions de vie du peuple palestinien se sont détériorées. En effet, a-t-elle ajouté, la crise économique résulte des exactions multiples et des couvre-feux et autres mesures de blocus imposées par les Israéliens dans les territoires palestiniens

occupés. Ces mesures ont aggravé la situation socioéconomique dans les territoires, a souligné l'Observatrice, mentionnant le rapport présenté par la Banque mondiale le mois dernier à Dubaï sur la situation économique après 27 mois d'Intifada et qui met en garde contre le risque d'effondrement de l'économie. 60% de la population vit dans des conditions de pauvreté, a-t-elle indiqué ensuite, et le PNB par habitant a diminué de 46% en trois ans tandis que les pertes sont évaluées à 5,2 milliards de dollars pour cette même période. La communauté internationale doit intensifier ses pressions sur Israël afin qu'elle cesse sa politique raciste d'exactions, de restrictions forcées et de colonies de peuplement, a dit Mme Barghouti, mettant en avant les pertes importantes occasionnées par les forces israéliennes sur les plantations palestiniennes et les autres infrastructures. Les pays donateurs et les agences spécialisées des Nations Unies doivent également insister sur le fait que seule une solution politique sera de nature à améliorer les conditions de vie des Palestiniens.

/...

\* \*\*\* \*